Image not found or type unknown

Délibérer du tribunal de police incompréhensible

Par **Zélie31**, le **28/11/2010** à **19:22**

Bonjour,

Je suis responsable de rayon et je me suis fait insulter par ma vendeuse dans le magasin (temoins), car je lui ai demander de raccrocher son téléphone, puis elle m' a taper dessus dans la rue (pas de temoins).
Je porte plainte, je vois un médecin légiste = 1 jour d' ITT.
Le lendemain, elle porte plainte elle aussi et donne ma version (c' est moi qui l' aurai frappée ...) elle voit un légiste = 2 griffures au coude...

Après avoir eu une confrontation au poste de police, où elle maintien sa plainte (elle me demande même des excuses !), on passe devant un tribunal où sa défense se fait complètement démonter car son histoire ne ressemble à rien, je suis la seule à pouvoir apporter des preuves et des témoins.
Le juge nous dit qu' il nous donnera une réponse à la fin du mois, mais qu' il est fort possible que l' on paye une amande chacune avec sursis.
Je discute 10 minutes avec mon avocate et je m' en vais, sauf qu' elle m' attendait sur les marches du tribunal.
Au moment où je passe elle m' insultes et me fait des menaces de mort " je sais où tu habite, je vais te faire égorger", elle le répète plusieurs fois.
Le procureur qui était en pause a tout vu tout entendu.
Pendant que mon avocate prend le témoignage du procureur, je retourne déposée plainte.

Le délibérer est : même "punition" pour toutes les deux, c' est à dire amandes de 100e pour insultes sur la voie publique, 800e de dommages et intérêt et 500e de frais de justice.
Mon avocate m'a dit avoir rajouter au dossier la plainte pour menaces de mort mais elle n'

aurai pas été prise en compte ...

J' ai un vrai sentiment d' injustice car cela fait 3 mois que ça dure, j' ai eu plusieurs semaines d' arrêts (dépression). Mon entreprise a changer son motif de licenciement et lui à donnée 600e pour qu' elle stop sa plainte au Prud' Homme et moi, ils ne m’ on pas crues, pire ils m' on demander ma démission !!!

Je ne sais plus quoi faire car je pourrai faire appel seulement l' avocate m' a couter plus de 700e et avec mes arrêts maladie je n' ai plus d' argent, alors que pour elle il n' y a aucun frais (elle est au chaumage et elle n' est pas imposable).

Ma question est la suivante : est-il possible pour moi de faire appel sans que je me retrouve à payer des sommes faramineuses de frais de justice et dans le fond je me demande même si il est judicieux de ma part de poursuivre vu le délibérer …

Merci de votre réponse et de vos conseils.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés